

Séance du conseil communal du 20 mai 2021

Ordre du jour :

- 1) Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2020.
- 2) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 3) Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à RAMBROUCH – centre (rue Principale – rue du Brill).
- 4) Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du PAG concernant des fonds sis à RAMBROUCH, rue Principale.
- 5) Délibération au sujet de l'avis relatif au projet de plan national d'organisation des secours (PNOS).
- 6) Délibération concernant la demande d'un crédit spécial au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours : rédaction des rapports des réunions du conseil communal.
- 7) Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/430/221313/21002 « Projet LEADER Éislek : Qualitéitswanderregioun Éislek » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours : signalisation des sentiers.
- 8) Délibération au sujet de l'avis à émettre en vue du classement comme monument national de deux bâtiments situés sur le territoire de la commune.
- 9) Délibération portant approbation d'un acte d'acquisition se rapportant à une parcelle située dans la Forêt Indivise d'Anlier.
- 10) Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.
- 11) Délibération portant approbation d'un bail de chasse.
- 12) Délibération au sujet de l'approbation de la convention conclue avec OS Care, l'office social du canton de Redange, pour l'année 2021.
- 13) Délibération portant dénomination de la rue traversant la zone industrielle nouvellement créée à FLATZBOUR.
- 14) Délibération au sujet de l'allocation de plusieurs subsides extraordinaires.
- 15) Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

- 16) Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.
- 17) Délibération portant approbation de déclarations de recettes.
- 18) SEANCE A HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la proposition de réaffectation de candidat(e)s aux postes d'instituteur(trice) à l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la 1ère liste publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Assistent à cette séance :

Le collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Le conseil communal : Sascha Hengen (LSAP), Myriam Picard (LSAP), Patrick Schuller (LSAP) (à partir du 6^e point de l'ordre du jour), Sonja Kettmann (CSV), Fränk Melchior (CSV), Romain Rausch (DP), Pierre Pletschette (CSV), Michèle Brickler (DP).

Marc Pletgen, secrétaire communal et Paul Melsen, receveur communal.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souhaite la bienvenue aux échevins et conseillers pour cette séance du conseil communal. La conseillère Michelle Brickler (DP) assiste pour la première fois à une séance du conseil communal. Ensuite, le bourgmestre signale que les prochaines séances du conseil communal se tiendront le 17 juin et le 15 juillet. Ensuite, ce seront les vacances d'été jusqu'en septembre.

1) Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2020.

Le bourgmestre donne la parole au receveur communal Paul Melsen qui présente l'état des restants pour 2020. Le total des factures non payées s'élève à 159.930,41 €.

Monsieur Melsen demande une décharge pour un montant de 90,20 € non recouvrables.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) trouve que certains citoyens prennent bien le temps avant de payer les factures de la commune. Elle constate que deux à trois rappels sont parfois nécessaires avant que les gens paient.

L'état des restants est approuvé unanimement par le conseil communal.

2) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) communique qu'aucun projet de morcellement de parcelles n'a été présenté au service technique communal.

3) Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à RAMBROUCH – centre (rue Principale – rue du Brill).

Le bourgmestre rappelle que la modification de ce PAP a déjà été approuvée provisoirement lors d'une séance précédente et que le projet sera approuvé, cette fois définitivement, en deuxième vote. Le PAP est approuvé unanimement.

4) Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du PAG concernant des fonds sis à RAMBROUCH, rue Principale.

Concernant la modification ponctuelle du PAG dans la rue Principale à Rambrouch, la commission d'aménagement propose de ne retenir que 23 logements par hectare au lieu des 30 que prévoit le projet. Le bourgmestre Antoine Rodesch signale que le bureau d'études a proposé de maintenir les 30 unités prévues dans le projet. Ceci permettrait une urbanisation plus dense. Comme il n'y a eu plus d'objections contre de PAP, le conseil communal l'approuve à l'unanimité.

5) Délibération au sujet de l'avis relatif au projet de plan national d'organisation des secours (PNOS).

Le bourgmestre Antoine Rodesch propose de se rallier à l'avis du syndicat intercommunal Syvicol. Celui-ci ne se rapporte pas seulement aux frais qui ont évolué un peu trop vers le haut. Selon Monsieur Rodesch, ce n'est pas le moment propice pour lancer un tel projet. Les volontaires devraient être soutenus par des sauveteurs professionnels. Mais il se demande si une hiérarchie stricte est optimale. Il est évident que cette réorganisation ne sera pas gratuite, mais il est d'avis qu'il faut repenser les coûts.

La conseillère LSAP Myriam Picard estime que l'on doit se poser la question de savoir si le montant du budget ordinaire communal dépensé pour les services de secours vaut vraiment la peine pour la commune. Selon le bourgmestre, les services bénévoles ont toujours été bien entraînés. En tant qu'ancien membre des services volontaires de sauvetage, le conseiller Romain Rausch critique le fait que, après la réforme, toute une série de formations n'ont plus été reconnues. Les formations sont essentielles, mais le CGDIS ne va pas réinventer la roue. Le conseiller Sascha Hengen et l'échevine Myriam Binck sont d'avis qu'on devrait soutenir davantage les jeunes auprès des services de secours.

L'avis est approuvé par la majorité contre les voix des deux conseillers LSAP Sascha Hengen et Myriam Picard.

6) Délibération concernant la demande d'un crédit spécial au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours : rédaction des rapports des réunions du conseil communal.

Comme les moyens nécessaires à la rédaction des rapports des réunions du conseil communal n'étaient pas prévus dans le budget ordinaire, le collègue échevinal propose de

demander l'autorisation de l'autorité supérieure de prélever ce crédit spécial de 15.000 € du boni général.

Selon Myriam Picard, les citoyens méritent une meilleure information. La conseillère LSAP veut savoir si d'autres devis ont été demandés, question à laquelle le bourgmestre répond par la négative.

Le conseiller Sascha Hengen demande au bourgmestre s'il a envisagé de diffuser les séances du conseil communal en direct. Monsieur Rodesch répond par la négative.

Le crédit spécial est adopté majoritairement. Les conseillers Picard, Schuller et Hengen s'abstiennent.

7) Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire à l'article 4/430/221313/21002 « Projet LEADER Éislek : Qualitéitswanderregion Éislek » du budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice en cours : signalisation des sentiers.

Dans le cadre du projet du Leader « Éislek » concernant la « Région de randonnées pédestres qualitative Éislek », la commune de Rambrouch a reçu une facture de 5.946,79 € de la part de l'« ORT Éislek ». Le bourgmestre signale que le budget ne prévoit pas cette dépense de sorte qu'il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire de 6.000 €.

Ce crédit est accordé unanimement.

8) Délibération au sujet de l'avis à émettre en vue du classement comme monument national de deux bâtiments situés sur le territoire de la commune.

À la demande du propriétaire, une ferme au numéro 3 de la rue de Martelange à Wolwelage et une ferme au numéro 29 de la rue Principale à Holtz sont à classer comme monuments nationaux. La conseillère Myriam Picard estime qu'une pareille initiative du propriétaire est appréciable.

L'avis pour la classification est approuvé unanimement par le conseil communal.

9) Délibération portant approbation d'un acte d'acquisition se rapportant à une parcelle située dans la Forêt Indivise d'Anlier.

Dans l'intérêt de la protection de ses sources d'eau potable, la commune de Léglise (B) achète une part d'une parcelle de 79,95 ares aux autres communes associées à la Forêt Indivise d'Anlier, dont la commune de Rambrouch.

L'acte respectif est approuvé unanimement.

10) Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.

Également à l'unanimité, le conseil communal approuve des actes notariés concernant trois cessions gratuites de terrains.

11) Délibération portant approbation d'un bail de chasse.

La commune de Rambrouch donne à bail la chasse dans leurs forêts aux lieux-dits « Kiltgen », « Merzelt », « Horkigt », « Summerheidt » et « auf der Froehn » sur le territoire de la commune de Martelange (B) à trois chasseurs pour 2.500 € par an. Le contrat de bail est approuvé unanimement.

12) Délibération au sujet de l'approbation de la convention conclue avec OS Care, l'office social du canton de Redange, pour l'année 2021.

De même, le conseil communal a également approuvé la convention avec l'Office social du canton de Redange pour 2021, sans voix contre ou abstention.

13) Délibération portant dénomination de la rue traversant la zone industrielle nouvellement créée à FLATZBOUR.

Sur proposition du bourgmestre Antoine Rodesch, une rue dans la zone industrielle Flatzbour devrait être dénommée « Zone industrielle Flatzbour ». Suite à cette proposition, les conseillères Myriam Picard (LSAP) et Sonja Kettmann (CSV) demandent pourquoi aucun nom de femme méritante au sein de la commune n'a été choisi.

Dans ce contexte, le bourgmestre estime qu'on ne devait pas nommer cette rue d'après le nom d'une femme. Néanmoins, le conseil communal devrait réfléchir à des noms de femmes importantes qui pourraient à l'avenir donner leur nom à certaines rues.

Le nom de « Zone industrielle Flatzbour » est approuvé unanimement pour cette rue dans la zone industrielle.

14) Délibération au sujet de l'allocation de plusieurs subsides extraordinaires.

Le conseil communal approuve également des subsides de chaque fois 250 € pour les apiculteurs de Redange/Attert et la Sécurité Routière. L'amicale du CISRA (Centre d'Incendie et de Secours Rambrouch) reçoit un subside extraordinaire de 4.331,90 €. Cette somme est le résultat de la vente de cinq véhicules.

D'après le bourgmestre, ces véhicules étaient immatriculés au nom de la commune et ont donc dû être vendus par la commune. Dans ce contexte, les conseillers LSAP Patrick Schuller et Myriam Picard déplorent qu'on n'ait pas communiqué publiquement le fait que la vente de ces véhicules était prévue. Si tel avait été le cas, on aurait pu recevoir plus d'argent qui aurait pu être remis à l'amicale. Madame Picard a ensuite signalé qu'actuellement 38 jeunes sont membres du corps de pompiers.

15) Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

Les règlements de la circulation sont approuvés unanimement.

16) Réponses aux questions posées au collègue des bourgmestre et échevins.

Les conseillers LSAP demandent comment se présente la situation actuelle concernant la reprise de la Maison relais par l'entreprise Arcus. Le bourgmestre Antoine Rodesch répond

que les différents avis sont disponibles. Ceux-ci doivent encore être révisés avant de les présenter au ministère de l'Intérieur. Il estime que le conseil communal en discutera dans la prochaine séance.

Dans le cadre du futur pacte logement 2.0, la LSAP demande si le collège échevinal est intéressé par une affiliation au pacte logement 2.0 par « convention initiale » encore avant le 31 décembre 2021 et si le collège échevinal est d'accord avec la création d'une « commission consultative logement ». Le bourgmestre répond que le collège échevinal ne peut pas encore donner une réponse immédiate.

Les conseillers LSAP veulent également savoir si, en rapport avec leur question au conseil communal du 16 décembre 2018 concernant la participation de la commune de Rambrouch au crématoire de Hamm, on s'est déjà renseigné et quelle est la position du collège échevinal concernant une telle participation. Le bourgmestre répond qu'on n'a fait aucun progrès dans ce dossier.

La LSAP demande combien de matériel informatique a été mis à disposition des écoliers de l'école de Koetschette au cours des trois dernières années. Le bourgmestre Rodesch répond qu'on a encore commandé récemment 32 iPads.

17) Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

18) SEANCE A HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la proposition de réaffectation de candidat(e)s aux postes d'instituteur(trice) à l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la 1ère liste publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.